

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 71 (1926)
Heft: 11

Artikel: Les bataillons de mitrailleurs français
Autor: Dubois
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-340975>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

LXXI^e Année

N° 11

Novembre 1926

Les bataillons de mitrailleurs français¹

Parties en guerre avec un armement uniforme, les unités d'infanterie ont rapidement vu cet armement se transformer et s'augmenter au delà de toutes prévisions. A côté de toutes ces armes nouvelles, sont apparues des unités jusqu'alors inconnues sur les champs de bataille. Certaines d'entre elles, comme les bataillons de mitrailleurs, trouvent bien des ancêtres modestes dans des formations employées dans la dernière période de la guerre mondiale, mais la constitution et l'organisation définitive ne datent en France que de quatre ans. Actuellement, ces formations nouvelles font couler beaucoup d'encre.

D'une part, elles n'ont pas encore fait leurs preuves, elles n'ont pas, jusqu'à maintenant, eu l'occasion de montrer leur indiscutable utilité. D'autre part, il faut remarquer que toute unité nouvellement organisée, et surtout organisée après la guerre 1914-1918 est regardée avec une certaine méfiance. Quoi de plus naturel ! Ce sont des étrangères dans l'armée, on ne les connaît pas ou très mal. Elles n'ont pas reçu le baptême du feu sur le champ de bataille même. Aussi n'est-il pas étonnant de voir ici et là l'utilité des bataillons de mitrailleurs contestée.

Ce discrédit n'est certainement que momentané et les transformations qu'ils ont déjà subis prouvent qu'on cherche à en augmenter le rendement.

Lorsque, mieux connus, les bataillons de mitrailleurs seront employés par le commandement sur les terrains et

¹ Les données pour cette étude proviennent d'articles parus ces dernières années, de conférences et de discussions entendues et suivies pendant mon stage à l'Ecole supérieure de guerre à Paris.

dans les situations où ils peuvent avoir un rendement maximum, alors on en appréciera la valeur et ils seront adoptés comme les autres formations nées de la guerre.

L'étude de bataillons de mitrailleurs peut être très intéressante pour nous, non seulement parce que nos unités de mitrailleuses attelées peuvent remplir un rôle analogue dans certaines situations tactiques, mais on peut se demander si nous ne serons pas appelés, nous aussi, à constituer pour la défense de notre territoire des formations semblables.

Je me propose d'étudier quelques questions relatives à l'organisation et à l'emploi de ces bataillons.

1. QUELS PRINCIPES SONT A LEUR BASE ?

« La puissance du feu s'est affirmée écrasante » lit-on dans le Rapport au ministre servant d'introduction à l'instruction provisoire sur l'emploi tactique des grandes unités. Pendant la dernière guerre on a sans cesse cherché par un armement toujours plus puissant, par l'organisation et l'emploi des unités à obtenir sur l'adversaire la supériorité du feu.

Dans la défensive en particulier, le feu est, sans contredit, le moyen le plus efficace pour briser la volonté offensive de l'assaillant.

« La défense est le feu qui arrête. » (Instr. emploi tact. des grandes unités art. 102.)

« Les feux sont le moyen d'action essentiel de la défense. » (Instr. grandes unités, art. 210.)

« C'est avant tout par le feu que la défense arrête une attaque ». (Règl. manœuvre d'inf., art. 370.)

Au début de la guerre, en 1914, et ceci est presque encore le cas chez nous, lorsqu'on avait peu d'armes automatiques, les feux puissants de l'infanterie étaient demandés à l'homme armé du fusil à répétition. Les effectifs mis en ligne étaient considérables et toute profondeur dans la répartition et l'organisation des moyens de feu était impossible. C'était la défense linéaire.

A mesure que les armes automatiques se développent et apparaissent sur le champ de bataille, la profondeur du dis-

positif de défense augmente. La puissance de feu de ces engins (mitr. et F. M.) permettent une diminution croissante du nombre de combattants. (N'a-t-on pas souvent dit que le feu d'une mitrailleuse remplace celui d'une section de fusiliers?)

L'emploi des armes automatiques dans la défensive permet donc sur une partie du front une économie d'infanterie considérable. Voilà la raison d'être des bataillons de mitrailleurs.

C'est une infanterie spéciale qui utilise surtout la puissance de feu de son armement. Dotée d'un moyen de feu des plus puissants (mitr. et F. M.) et avec moins de frais généraux que les autres types d'infanterie, c'est-à-dire effectifs restreints, ces unités présentent une solution élégante de l'économie des forces sur un front au profit d'un autre.

Dans toute opération, au début comme pendant les hostilités, le commandement supérieur doit conserver à sa disposition le maximum de moyens pour pouvoir mener, avec toute l'ampleur et la durée nécessaires, les actions offensives susceptibles d'amener la décision sur les points qu'il a choisis à cet effet. La continuité du front, qui doit être assurée, ne pourra être obtenue qu'avec des effectifs limités. Il est donc nécessaire de remplacer l'homme par la machine à grande capacité de rendement. Le secteur du front où l'on s'est décidé à rester sur la défensive sera rendu infranchissable par les feux puissants de certaines unités organisées spécialement à cet effet.

Grâce à des tirs préparés avec le plus grand soin, le bataillon de mitrailleurs peut assurer l'intégrité d'un secteur défensif et par un réseau de feux bien coordonnés, interdire, de jour comme de nuit, tout mouvement à découvert, rendre infranchissable à quiconque voudrait s'y jeter par surprise le passage dans une zone de terrain où il est possible de combiner l'efficacité, la portée de ses engins et son pouvoir d'observation.

2. ORGANISATION

Le *bataillon* est l'unité tactique et de combat. Il comprend :

1 *Etat-major* de bat. ;

1 *sect. de commandement* (comprenant 1 groupe de transmission et 8 cavaliers) ;

1 compagnie hors rang (comprenant 1 sect. de sapeurs-pionniers, etc., etc. ;

$\frac{1}{2}$ peloton de cavaliers ;

1 réserve de commandement (4 s.-off. et 10 caporaux) ;

3 compagnies de mitrailleurs et 1 compagnie de fusiliers-voltigeurs.

Le bataillon compte environ 20 officiers, 900 sous-off. et soldats, 120 voitures et voiturettes, 200 chevaux, 1 voiture de tourisme, 2 side-cars.

La compagnie de mitrailleurs comprend : 1 sect. de commandement et 4 sections de combat. Son effectif est d'environ 4 officiers, 160 sous-off. et soldats, 30 voitures et voiturettes, 40 chevaux.

La section de combat a 2 groupes à 2 mitr. et 1 F. M., soit 4 mitr. et 2 F. M. Son effectif est de 1 off. chef de section, 1 sous-off. adjoint ; mitr. = 2 sergents, 4 caporaux, 25 hommes ; F. M. = 1 sergent, 2 caporaux, 12 hommes.

Le groupe est l'unité de feu.

La compagnie de fus. voltigeurs a un effectif de 4 off., 185 sous-off. et soldats, 3 voitures, 7 chevaux.

Elle comprend :

1 section de commandement et 4 sections de combat.

La section de combat à 3 groupes de combat à 1 escouade de F. M., et à 1 escouade de grenadiers-voltigeurs ; soit donc 3 F. M. et 3 V. B.

Comparé aux unités d'infanterie, le bataillon de mitrailleurs possède l'armement suivant :

Unités	Mitrailleurs	Fusils-mitr.
Cp. mitr.	16	8
Cp. mitr. d'infanterie	16	—
Bat. mitr.	48	36
Bat. d'inf.	16	36
Demi-bat. de mitr.	144	108
R. I.	48	108

Toutes les mitrailleuses sont sur des voiturettes à 2 roues traînées par 1 cheval ou 1 mulet.

Le bataillon de mitrailleurs a donc un armement qui équivaut environ à celui de 3 cp. de mitr. du régiment d'in-

fanterie et de 3 cp. de fus. voltigeurs. C'est donc bien une infanterie spéciale, puisqu'à effectif sensiblement égal aucune autre arme ou unité ne dispose d'une puissance de feu aussi grande.

Ce bataillon de mitrailleurs n'est pas endivisionné. C'est un organe d'armée destiné à jouer un rôle analogue à celui des réserves générales (d'après l'expression en vigueur en France).

Il doit donc garder son indépendance et, dans ce dessein il est doté de tous les organes administratifs nécessaires.

Pour des questions d'instruction et de service intérieur, ces bataillons à effectif faible ne sont pas placés directement sous les ordres des officiers généraux dont ils dépendent. On les a réunis en *demi-brigades* de 3 bataillons avec un E.-M. spécial. En temps de paix, le commandant de la demi-brigade est responsable de l'instruction des bataillons et cet organe intermédiaire permet d'obtenir une certaine uniformité d'instruction dans les bataillons.

En temps de guerre, l'E.-M. de la demi-brigade fournit les organes et les cadres nécessaires pour exercer le commandement dans un secteur défensif donné.

Comme *munitions*, le bataillon de mitrailleurs possède (sauf erreur) environ :

- 45 000 cartouches de fusil.
- 130 000 » de F. M.
- 430 000 » de mitrailleuse.
- 200 obus V. B.
- 270 grenades.

3. EMPLOI DU BATAILLON DE MITRAILLEURS DANS LA DÉFENSIVE

Tandis que le bataillon d'infanterie ordinaire est capable de conquérir le terrain et de s'en assurer la possession, et que pour lui la combinaison du feu et du mouvement est le mode d'emploi normal, le bataillon de mitrailleurs, au contraire, est apte à remplir toutes les missions où le feu des engins à tir tendu et à grand rendement doit jouer le rôle prépondé-

rant. Sa puissance de feu est obtenue au détriment de sa capacité de mouvement. Il ne peut combattre que par le feu, tenir le terrain dont on lui confie la défense, mais il ne peut attaquer. Cela ne veut certes pas dire qu'il soit incapable de mouvement. Il doit savoir, au cours d'un combat, porter ses feux d'un point à un autre et lier son action éventuellement à celle des troupes qui attaquent : mais ses moyens, qui exigent la stabilité, limitent sa capacité de mouvement et d'action.

En résumé le bataillon de mitrailleurs a un rendement maximum dans la défensive où, par la puissance de ses feux, il peut arrêter l'assaillant et briser ses attaques.

A. PLAN DE FEUX.

Cette défense par le feu exige l'organisation d'un plan de feux, d'un réseau de trajectoires des mieux coordonnés.

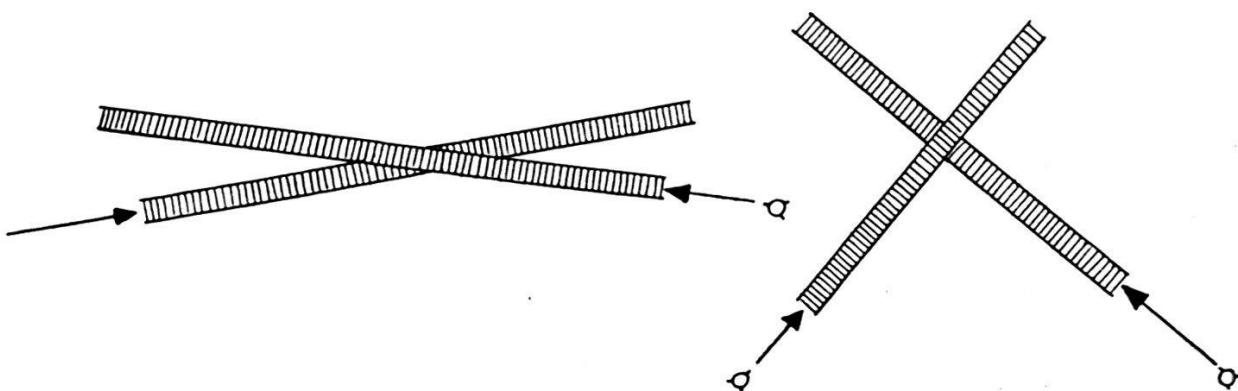
Combien de fois, dans nos exercices en Suisse, lors de l'organisation d'une position défensive, ai-je vu placer d'abord les mitrailleuses et seulement ensuite déterminer le secteur que pourra battre, devant la position, cet engin. Un tel plan de feux est inutilisable, voire dangereux.

a) *Feux devant la position ou barrage principal.*

Le commandant détermine d'abord la zone de l'avant-terrain à interdire à l'ennemi, où sur une profondeur plus ou moins grande il aura une densité de feu suffisante pour briser et faire échouer l'attaque. Cette zone infranchissable est une zone de mort. C'est là que le feu arrête.

Le barrage de feu principal constitué par les points de chute des balles et les trajectoires rasantes étant bien fixé sur le terrain, alors les engins de feu sont placés de manière à ne laisser dans cette zone aucune possibilité d'infiltration, aucune fissure ou trou par où puisse se glisser l'assaillant.

Le barrage de feu est à une distance de la position principale de résistance variant entre 300 et 500 m. Plus il est près et plus les feux rasants sont efficaces et infranchissables. L'X formé par les trajectoires qui se recoupent donne presque un barrage double.



b) *Feux à l'intérieur de la position.*

Malgré toutes les précautions prises pour l'établissement du barrage principal devant la position de résistance, malgré toute la confiance qu'on peut avoir dans son efficacité au moment de l'attaque frontale, il faut prévoir et organiser la défense en profondeur.

Si pour une raison ou pour une autre, l'ennemi réussit à pénétrer dans la position, si tel ou tel élément de feu constituant le barrage principal venait à être détruit ou neutralisé, la continuité dans la défense ne doit pas moins subsister. L'assaillant doit être arrêté par de nouveaux barrages et des concentrations de feux organisées d'avance à l'intérieur de la position, avec autant de soins que ceux placés devant la position principale. Ces barrages intérieurs sont établis après une étude approfondie du terrain et des possibilités qu'a l'ennemi de réussir à entrer dans la position. Ces barrages doivent fonctionner sans danger pour ceux qui continuent à lutter en avant.

c) *Ligne d'arrêt.*

Puisque la position de résistance a une certaine profondeur (voir plus loin) un dernier barrage par le feu sera organisé depuis la limite arrière de la position de résistance.

La réalisation de ce plan de feux sera facilitée par une répartition rationnelle des engins de feu et par les missions strictes qui leur seront données.

B. MOYENS DE FEU.

1. La mitrailleuse étant l'arme la plus efficace du combat défensif et ses barrages étant infranchissables, recevra les

missions les plus importantes, c'est-à-dire d'exécuter le barrage de feu principal devant la position de résistance. Par suite de la stabilité de son pointage, elle fournira, de jour comme de nuit, des feux dirigés sur la partie de terrain où son intervention a été prévue et préparée. C'est une mission stricte, une mission simple et écrite que le tireur recevra et qu'il devra exécuter.

2. Le fusil-mitr. n'est pas toujours, comme on pourrait le croire, le garde du corps de la mitrailleuse.

Les F. M. doivent décoller de la mitrailleuse. Les qualités respectives des deux armes doivent être superposées, juxtaposées pour obtenir dans le plan de feux la souplesse indispensable. Les F. M. assureront la continuité du barrage dans toutes les parties du terrain où les mitrailleuses ne peuvent efficacement agir et où l'emploi d'une arme aussi puissante que la mitrailleuse n'est pas nécessaire. C'est au F. M. que reviendra les missions d'interdiction des petits couloirs et des cheminements de moindre importance, ainsi que les feux à courte distance. C'est lui qui bouchera les petits trous, les petites fissures et qui augmentera encore la puissance du barrage des mitrailleuses en se superposant encore à lui.

Placés plus avant que les mitrailleuses les F. M. assurent aux servants de celles-ci une sécurité morale autant que matérielle. Il ne faut pas oublier que les mitrailleuses agissant en flanquement, doivent pouvoir continuer leur action de barrage quelle que soit la progression de l'assaillant.

Le dispositif en quinconce employé pour le placement des F. M. permet à ceux-ci non seulement de compléter le barrage des mitrailleuses mais de se soutenir réciproquement tout en protégeant les engins de flanquement.

C. EMPLOI DES MOYENS DE FEU.

Les difficultés de direction dues à l'extension du front nécessitent une préparation et une organisation minutieuse du plan de feu, qui doit être ensuite rigoureusement exécuté. Ces feux puissants doivent sûrement briser les attaques qui oseraient les affronter. Même tentée par surprise, ou masquée par des nuages de fumée, ou précédée d'une préparation

d'artillerie, une attaque quelconque, de jour comme de nuit, doit échouer si le plan de feux a été soigneusement préparé.

1. En ce qui concerne le *premier échelon de feu* :

a) les mitrailleuses qui doivent réaliser le barrage principal sont placées à des distances très variables de la zone de barrage. Le terrain et la mission en fixent l'emplacement. Les unes placées derrière la ligne principale de résistance seront uniquement employées en flanquement, les autres, mais en petit nombre, placées plus près du barrage battront de grands espaces par des feux rasants en tendant un rideau de trajectoires ne dépassant pas la hauteur d'un homme. Les mitrailleuses chargées de missions très importantes sont doublées pour éviter toute défection du matériel.

b) Les F. M. de cet échelon agiront par des tirs directs à courtes distances, soit de front, soit de flanc, pour compléter le barrage de feu des mitrailleuses et assurer sa continuité.

Chacun de ces engins a une mission à laquelle il ne doit pas déroger.

Pendant la prise de contact et au début du combat, les mitrailleuses et les F. M. de cet échelon restent absolument silencieux et camouflés aux vues terrestres et aériennes. Le feu est déclenché par surprise au moment où l'assaillant pénètre dans la zone de mort. Ces feux doivent briser l'attaque et la zone de barrage est ensuite matérialisée par les cadavres de ceux qui ont vu leur élan brisé et anéanti.

2. Le *deuxième échelon de feu*, organisé à l'intérieur de la position, fournit les barrages qui arrêteront l'assaillant s'il a réussi à pénétrer dans la position de résistance.

Les mitrailleuses de cet échelon ont deux missions :

a) ouvrir le feu pendant la prise de contact de l'ennemi donc avant le déclenchement du barrage principal. Elles tireront au delà du barrage frontal de manière à interdire, en même temps que l'artillerie, tout mouvement à découvert sur tout le terrain à portée du feu de ces engins. Elles agiront aussi pour appuyer les avant-postes si ceux-ci, par suite de la mission reçue, peuvent faire appel au feu de mitrailleuses de la position de résistance.

b) Organiser les barrages de feu à l'intérieur de la posi-

tion et arrêter l'assaillant là où on prévoit que, favorisé par certains avantages de terrain, il pourrait éventuellement pénétrer.

Ces mitrailleuses sont employées pour des tirs directs et ont en général une mission principale et une mission secondaire.

Les F. M. sont en petit nombre. Ils sont employés pour barrer à courte distance les couloirs favorisant les cheminements.

3. Le *troisième échelon* organisé sur la limite arrière de la position de résistance, sur la ligne d'arrêt exécute :

1^o des tirs indirects à grande distance pendant la prise de contact.

2^o Des barrages de feu à l'intérieur de la position, souvent sur la ligne occupée par le deuxième échelon. Les positions occupées par les mitrailleuses pour les tirs indirects ne sont pas celles qui seront aux prises pour établir les barrages, pendant les combats à l'intérieur de la position.

Les mitrailleuses prévues pour les barrages intérieurs tirent en flanquement, les F. M. à tir direct.

C'est aussi sur ce troisième échelon que se reportent les mitrailleuses du second échelon si elles sont obligées d'abandonner leur position. A cet effet, il faut que des emplacements de tir leurs soient préparés.

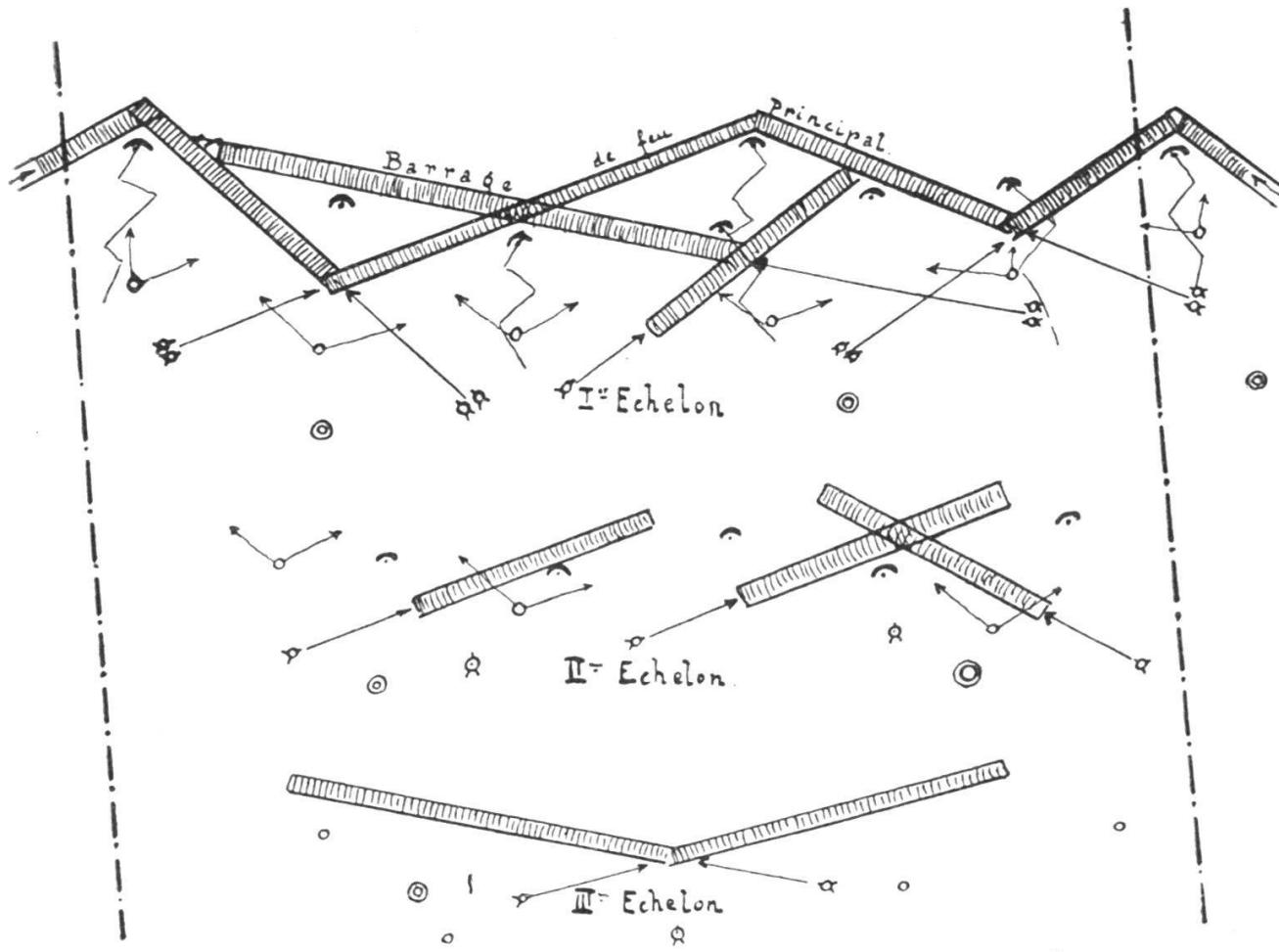
Quelques mitrailleuses des 2^e et 3^e échelons seront enfin utilisées pour la défense contre avions.

Ce troisième échelon est pour ainsi dire une réserve de feu dont les tirs sont déjà préparés.

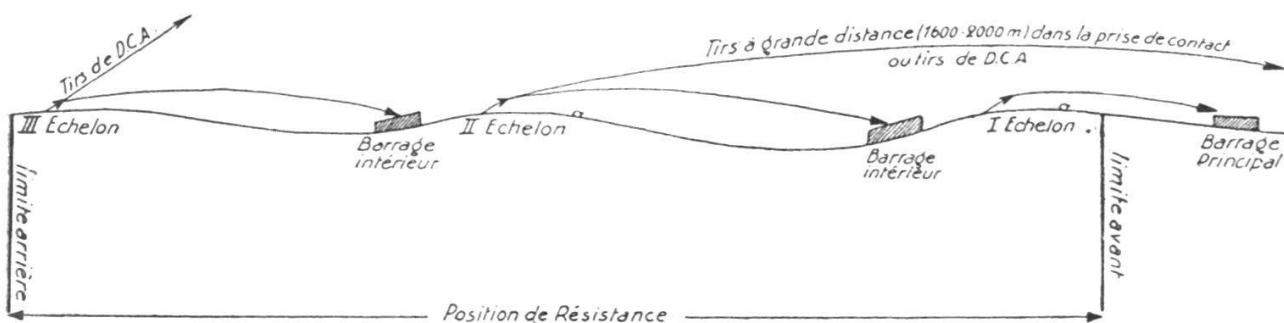
L'emploi des moyens de feu, comme il vient d'être étudié, permet la réalisation de la surprise par le feu et la répartition des engins sur une grande profondeur, tout en conservant le maximum de rendement au profit du barrage de feu principal pour lequel tout doit être mis en jeu.

Si je voulais être schématique, je dirais que les deux tiers des moyens de feu doivent être employés au profit du barrage principal devant la position principale et un tiers pour les barrages à l'intérieur de la position et pour les tirs à grandes distances au delà du barrage frontal.

Exemple très schématique de la répartition des moyens de feu
et de l'organisation des barrages de feu dans
une partie de secteur attribuée à un bat. de mitr.
(Secteur de compagnie.)



PROFIL DE LA POSITION DE RÉSISTANCE



LÉGENDE

- Ⓐ Mitr. doublées pour les barrages de feu importants.
- Ⓑ Mitr. pour tirs à grande distance ou de D. C. A.
- Positions de mitr. préparées.
- F. M.
- ◎ Postes d'observation.
- ↑ Postes d'écoute ou de guêt.

L'ensemble de ce dispositif établi en largeur et en profondeur, la grande dispersion de tous les engins de feu réalisent le maximum d'avantages favorables à la défense :

1. les feux croisés contribuent par eux-mêmes à la sécurité des défenseurs ;
2. très dispersés et bien camouflés sur le terrain, les engins de feu sont peu vulnérables et difficilement repérables ;
3. la continuité de la défense, sans conduire à la continuité de l'occupation dans l'espace et dans le temps est assurée.

(Si je me suis un peu étendu sur l'emploi des feux dans la défensive, c'est parce que l'établissement du plan de feux laisse encore beaucoup à désirer dans nos compagnies de mitrailleurs.)

(A suivre.)

Major à l'E.-M. G. DUBOIS.
